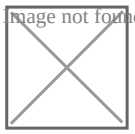

Erreur commise par notre conseiller financier

Par **KL**, le **21/09/2020** à **20:20**

Bonjour,

Nous avons fait appel à un conseiller financier et patrimonial pour acquérir un logement locatif dans le cadre de la loi Pinel.

Notre conseiller en patrimoine a demandé que soit reporté les intérêts intercalaires à l'issue de la phase de prefinancement de 24 mois. Notre conseillère à la banque, n'a pas compris tout de suite la demande. C'est pourquoi la première offre de prêt n'a pas été signée. La deuxième offre non plus, pour le même motif. À la troisième offre de prêt, notre conseiller en patrimoine nous a donné son aval pour signer. Ce que nous avons fait.

Quelques semaines après, nous voilà prélevés d'une première échéance qui concerne...les frais intercalaires !!!

La banque comme notre conseiller en patrimoine nous ont fait signer un document non conforme à nos attentes.

Que devons-nous faire ? Vers qui se retourner ? Notre dossier tiendrait-il la route devant un juge ? Mon mari et moi avons un premier prêt sur notre habitation principale et nous ne pourrons pas assumer sur 2 ans ces nouvelles échéances d'intérêts intercalaires qui vont gonfler au fur et à mesure du déblocage des fonds.

Bien cordialement,

K.

Par **Visiteur**, le **21/09/2020** à **20:48**

Bonsoir
Je crains que vous n'ayez pas assez d'éléments en votre faveur pour aller jusqu'en justice. C'est une extrémité a laquelle il faut arriver si toutes les solutions amiables échouent.
Dans un premier temps, je vous conseille de demander un rdv avec la hiérarchie de vos conseillers pour leur expliquer la situation en vue d'un éventuel avenant au contrat de crédit ou une aide supplémentaire destinée à passer ce cap de Vefa.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés